



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00702

Numéro SIREN : 351 413 695

Nom ou dénomination : STUDIA SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2017 sous le numéro de dépôt 430

CABINET CHARLE PHILIPPE

Société STUDIA SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 255 550 euros
Centre Tertiaire Marseille Aéroport / Bâtiment E
Zone Industrielle Couperigne
13127 VITROLLES
RCS de SALON DE PROVENCE : 351 413 695

**RAPPORT DU COMMAISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR
DE L'APPORT PROPOSE DANS LE CADRE
DE LA FUSION ABSORPTION
DE LA SOCIETE IMSO GROUP
PAR LA SOCIETE STUDIA SOLUTIONS**

(Article L.225-147 DU Code de Commerce)



7 Bd du Maréchal Juin – 91370 Verrières Le buisson
inscrit au Conseil Régional de Paris Ile de France
SIRET 480 694 587 00035 – APE 6920 Z

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par des procès-verbaux des assemblées générales des associés des sociétés STUDIA SOLUTIONS en date du 9 Septembre 2016 , et IMSO GROUP en date du 9 Septembre 2016 je vous présente mon rapport sur la valeur de l'apport devant être effectué dans le cadre de la fusion absorption de la société IMSO GROUP par la société STUDIA SOLUTIONS.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 30 Novembre 2016. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société STUDIA SOLUTIONS augmentée de la prise de fusion.

A aucun moment, je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévue par la loi.

J'ai accompli ma mission conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce et vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

I DESCRIPTION GENERALE DE L'OPERATION

- I.1 Présentation des sociétés**
- I.2 Motifs et but de l'opération**
- I.3 Charges et conditions de l'opération**
- I.4 Conditions suspensives**

II DESCRIPTION ET REMUNERATION DE L'APPORT

- II.1 Description de l'apport**
- II.2 Evaluation de l'apport**
- II.3 Rémunération de l'apport**

III DILIGENCES EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

- III.1 Diligences effectuées par le commissaire aux apports**
- III.2 Appréciation de la valeur de l'apport**

IV CONCLUSION

I DESCRIPTION GENERALE DE L'OPERATION

I.1 Présentation des sociétés

I.1.1 Société absorbante : STUDIA SOLUTIONS

La société STUDIA SOLUTIONS est une société par actions simplifiée au capital de 255 550 euros, dont le siège social est Centre Tertiaire Marseille Aéroport – Bâtiment E, Zone Industrielle Couperigne – 13127 VITROLLES ayant pour numéro unique d'identification 351 413 695 au RCS SALON DE PROVENCE.

Sa Présidente est la société GENVALUE, demeurant 45 Rue de Courcelles 75008 PARIS.

La société STUDIA SOLUTIONS, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts, a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude et conseil en organisation, la transformation, la conception, la fabrication, l'adaptation, le développement, la commercialisation, la maintenance, et toutes prestations de services afférant au secteur de la BUREAUTIQUE, de la REPROGRAPHIE, de l'EDITIQUE, de la MICROGRAPHIE et de l'INFORMATIQUE.
- Le traitement et la gestion de tous documents d'entreprise, l'archivage, la numérisation tous supports, tous formats et/ou microfilmage, l'hébergement de données, la conception de supports de communication, l'édition, la reprographie, le traçage, l'assistance et le conseil dans le domaine de l'ingénierie documentaire.
- La commercialisation de tous procédés, produits et technologies se rapportant aux activités précédentes.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, d'investissements y compris tous supports visuels et de communication ainsi que toutes activités diverses pouvant en résulter.
- Le représentation, la promotion, le négoce de tous produits en découlant ainsi que la formation, la gestion sous toutes ses formes et les conseils en matières informatique, micrographique et électronique.
- Toutes interventions spécialisées liées directement ou indirectement à l'objet social.
- La création, l'acquisition, la location, l'installation de tous établissements, fonds commerciaux, usines, ateliers concernant les activités spécifiées.
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités.
- La prise de participations ou d'intérêts de toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.
- La gestion de ses participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés.
- Toutes prestations de services au profit des entreprises en matière de gestion, et notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, informatique, commercial.
- Le conseil et les études et la formation dans le domaine de l'organisation, de la technique, de l'informatique et la productique, la gestion documentaire, la veille technologique et la communication multimédia.
- Les prestations de service dans les domaines ci-dessus.
- La commercialisation de tous procédés, produits et technologies se rapportant aux activités précédentes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

La durée de cette société, qui a été constituée le 15 Septembre 1992, expire le 11 Juillet 2088.

Son capital social est fixé à la somme de 255 550 euros.

Il est divisé en 25 555 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Le capital social de la société est détenu à ce jour de la manière suivante :

ASSOCIES	Nombres d'actions	% du capital	% des droits de vote
STUDIA	25 555	100 %	100 %
TOTAL	25 555	100 %	100 %

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

I.1.2 Société absorbée : IMSO GROUP

La société IMSO GROUP est une société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 45 Rue de Courcelles 75008 PARIS, ayant pour numéro unique d'identification 798 826 822 RCS PARIS.

Sa présidente est la société GENVALUE, demeurant 45 Rue de Courcelles 75008 PARIS.

La société IMSO GROUP, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts, a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude et conseil en organisation, la transformation, la conception, la fabrication, l'adaptation, le développement, la commercialisation, la maintenance, et toutes prestations de services afférant au secteur de la BUREAUTIQUE, de l'EDITIQUE, de la MICROGRAPHIE et d'INFORMATIQUE.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, d'investissements y compris tous supports visuels et de communication ainsi que toutes activités diverses pouvant en résulter.
- La représentation, la promotion, le négoce de tous produits en découlant ainsi que la formation la gestion sous toutes ses formes et les conseils en matière informatique, micrographique et électronique.
- Toutes interventions spécialisées liées directement ou indirectement à l'objet social.
- La création, l'acquisition, la location, l'installation de tous établissements, fonds commerciaux, usines, ateliers concernant les activités spécifiées.
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques ou brevets concernant ces activités

- La prise de participations ou d'intérêts de toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.
- La gestion de ses participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés.
- Toutes prestations de services au profit des entreprises en matière de gestion, et notamment dans les domaines administratifs : comptable, financier, informatique, commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La durée de cette société, qui a été constituée le 1er Décembre 2013, expire le 2 Décembre 2112.

Son capital social est fixé à la somme de 200 000 euros.

Il est divisé en 200 000 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Le capital social de la société est détenu à ce jour de la manière suivante :

ASSOCIES	Nombres d'actions	% du capital	% des droits de vote
STUDIA	200.000	100 %	100 %
TOTAL	200.000	100 %	100 %

L'exercice social de la société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

I.1.3 Liens entre les sociétés

- **Liens en capital**

Les sociétés STUDIA SOLUTIONS et IMSO GROUP n'ont aucun lien direct en capital : aucune de ces sociétés ne détenant de participation dans l'autre.

- **Dirigeant commun**

La société GENVALUE, présidente de la société STUDIA SOLUTIONS est également présidente de la société IMSO GROUP.

I.2 Motifs et but de l'opération

Les motifs et buts qui ont incité IMSO GROUP et STUDIA SOLUTIONS à envisager cette fusion sont les suivants :

Ces deux sociétés font partie du groupe STUDIA. Le groupe STUDIA s'est construit par diverses opérations de croissance externe entre 2009 et 2015.

La société IMSO GROUP a été créée en 2013 pour acquérir les sociétés IMSO, SPCL et ALPHAGED et la société STUDIA SOLUTIONS a intégré le groupe en 2009.

Les sociétés IMSO, SPCL et ALPHAGED ont été absorbées par la société IMSO GROUP au cours de l'année 2016.

Les sociétés IMSO GROUP et STUDIA SOLUTIONS exercent des activités de solutions documentaires. D'autres sociétés dans le groupe exercent des activités de conseil ou d'ingénierie.

Il a été décidé de regrouper entre elles, les sociétés qui ont des activités similaires afin de constituer trois business unit :

- BU solutions
- BU conseil
- BU ingénierie

L'objectif est de proposer à la clientèle du groupe Studia une offre packagée en conseil, solution documentaire et ingénierie.

La BU conseil a été constituée dès le mois d'Août 2014.

Il est prévu que les BU solutions et ingénierie seront constituées au 31 décembre 2016.

Dans ce contexte de restructuration du groupe, il a été décidé de regrouper les sociétés IMSO GROUP et STUDIA SOLUTIONS.

I.3 Charges et conditions de l'opération

I.3.1 Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de la société IMSO GROUP utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés lors de l'établissement de la situation intermédiaire à la date du 31 Août 2016 et non audités par le commissaire aux comptes.

I.3.2 Date d'effet de la fusion

La société STUDIA SOLUTIONS sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers à elle apportés à titre de Fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Il est cependant rappelé que les parties ont souhaité donner un effet différé tant sur le plan juridique et comptable que sur le plan fiscal à la date du 31 décembre 2016.

I.3.3 Régime fiscal

A – Impôt sur les sociétés

Les représentants d'IMSO GROUP, société absorbée et de STUTION SOLUTIONS, société absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

B – Droits d'enregistrement

La Société Absorbante et IMSO GROUP entendent placer la présente fusion sous le régime prévu à l'article 816 du Code général des impôts et demandent qu'il soit soumis au droit fixe de 375 euros.

La présente convention sera soumise à la formalité de l'enregistrement fiscal.

I.4 Conditions suspensives

La présente opération de fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société IMSO GROUP, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société IMSO GROUP et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante, de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital de la Société Absorbante résultant de la fusion.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 30 décembre 2016, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif ou tout autre moyen approprié.

II DESCRIPTION ET REMUNERATION DE L'APPORT

II.1 Description de l'apport

Les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée sont apportés à leur valeur nette comptable au 31 Août 2016.

II.2 Evaluation de l'apport

Les sociétés étant « sous contrôle commun » au sens du règlement CRC n°2004-01, les éléments d'actif et de passif transmis par IMSO GROUP à STUDIA SOLUTIONS ont été retenus pour leur valeur nette comptable dans les comptes établis, lors de la situation intermédiaire arrêtée au 31 Août 2016 et non auditée par le commissaire aux comptes.

En conséquence, les différents postes d'actif et de passif de la société absorbée à la date de réalisation définitive de l'opération seront repris dans les comptes de la société absorbante pour leur valeur nette comptable.

Actif en euros dont la transmission est prévues :

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 Août 2016, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute en euros	Amortissements Provisions	Valeur nette en euros
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	329 048	292 487	36 561
Frais de recherche et développement	474 573	474 573	0
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	150 860	144 858	6 002
Fonds commercial dont droit au bail « Montant »	45 735	0	45 735
Autres immobilisation incorporelles	135 821	135 821	0
TOTAL des immobilisations incorporelles	88 298 euros		
Immobilisations corporelles			
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
Installations techniques, Matériel et Outillage	723 106	698 174	24 932
Autres immobilisations corporelles	495 129	467 384	27 745
TOTAL des immobilisations corporelles	52 677 euros		
Immobilisations Financières			
Créances rattachées à des participations	4 534 426	0	4 534 426
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres immobilisation Financières	115 660	0	115 660
TOTAL des immobilisations financières	4 650 086 euros		

ACTIF NON IMMOBILISE	Valeur brute en euros	Amortissements Provisions	Valeur nette en euros
Stocks	49 375	0	49 375
Créances clients	1 499 337	12 956	1 486 381
Fournisseurs débiteurs	1 102	0	1 102
Personnel	12 939	0	12 939
Etat, Impôt sur les bénéfices	28 020	0	28 020
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaire	132 195	0	132 195
Autres créances	4 063 606	0	4 063 606
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	160	0	160
Disponibilités	115 059		115 059
Charges constatées d'avance	44 334		44 334
TOTAL de l'actif non immobilisé	5 933 171 euros		

La valeur d'apport totale des éléments d'actif composant le patrimoine de la Société Absorbée tel qu'il ressort des comptes de la société IMSO GROUP au 31 Août 2016 transmis à STUDIA SOLUTIONS s'élève donc à la somme de 10 724 232 euros, étant précisé que l'apport comprend l'ensemble des biens et droits que IMSO GROUP possédera à la Date de Réalisation Définitive, et non à la seule Date d'Effet.

Passif en euros dont la prise en charge est prévue :

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place des Sociétés Absorbées la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 Août 2016 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société IMSO GROUP, au 31 Août 2016, ressort à :

PASSIF TRANSMIS	Valeur nette comptable en euros
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 147 680
Emprunts et dettes financières diverses	3 001 478
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 939 048
Dettes fiscales et sociales	404 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	746 979
Produits constatés d'avance	2 908
Comptes de régularisation du passif	0
TOTAL	7 242 815

La valeur d'apport totale des dettes composant le patrimoine de la Société Absorbée tel qu'il ressort des comptes de la Société IMSO GROUP au 31 Août 2016 transmis à la société STUDIA SOLUTIONS s'élève donc à la somme de 7 242 815 euros.

Etant précisé que, tout passif complémentaire apparu au sein de la Société Absorbée entre le 31 Août 2016 et le jour de la réalisation définitive de la Fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la Société Absorbée, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge par la Société Absorbante.

Engagements hors bilan de la Société Absorbée :

- Engagements donnés :
 - o Nantissement des parts IMSO GROUP à la BNP pour 1.500.000 € ;
 - o Crédit bail mobilier :
 - 28.285 € : scanner ALPHAGED ;
 - 97.597 € : matériel Natexis chez IMSO ;
 - 17.369 € : matériel DELL chez IMSO.
- Engagements reçus :
 - o GENVALUE : 1.500.000 € caution solidaire de la BNP des parts IMSO GROUP

Actif net en euros dont la transmission est prévue :

- Les éléments d'actifs sont évalués au 31 Août 2016 à :	10 724 232 euros
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à :	7 242 815 euros
ACTIF NET APPORTE	3 481 417 euros

Il est précisé que la valeur comptable nette mentionnée dans le présent traité et utilisée pour la détermination du rapport d'échange est une valeur estimée qui tient compte des opérations juridiques (apports et transmissions universelles de patrimoine) réalisées entre la situation au 31 Août 2016 et la date d'effet de la fusion fixée au 31 décembre 2016.

Par conséquent, la valeur comptable nette retenue par les parties pour la société IMSO GROUP est estimée à 601.150 euros.

II.3 Rémunération de l'apport

Les valeurs réelles respectives des sociétés concernées ont été déterminées comme suit :

- IMSO GROUP : la société IMSO GROUP comportait jusqu'au 21 Novembre 2016 un actionnaire minoritaire qui a fait apport de ses titres à la société STUDIA le 21 Novembre 2016. La valeur réelle de la société IMSO GROUP est identique à celle qui a été retenue dans cette dernière opération.
- STUDIA SOLUTIONS : la société STUDIA SOLUTIONS a des capitaux propres en forte baisse dans la situation au 31 Août 2016 ; il est convenue de mettre comme valeur réelle de la société STUDIA SOLUTIONS, une valeur proche des capitaux propres au 31 décembre 2016 afin de tenir compte des écritures passées d'opération généralement passées en fin d'exercice.

Les valeurs retenues sont des valeurs qui sont estimées et qui correspondent aux projections au 31 décembre 2016, date d'effet de la fusion.

La valeur totale des biens et droits apportés par IMSO GROUP étant estimée à 10 724 232 euros, et le passif pris en charge par Studia Solutions s'élevant à 7 242 815 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 601 150 euros (après prise en compte des opérations juridiques réalisées entre le 31 Août 2016 et la date de signature des traités). En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par IMSO GROUP, les parties sont convenues de déterminer la rémunération attribuée à la société Studia Solutions en application des principes décrits ci-dessus.

Selon cette évaluation, la valeur de l'action de chaque société participante est la suivante :

- IMSO GROUP : 1.67 euros
- STUDIA SOLUTIONS : 15.65 euros.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à 1 action de Studia Solutions pour 9 actions d'IMSO GROUP.

II.3.1 Rapport d'échange

La société STUDIA SOLUTIONS a un capital de 255 550 euros divisé en 25 555 actions de 10 euros chacune, dont la valeur réelle est de 15.65 euros.

La société IMSO GROUP a quant à elle un capital de 200 000 euros, divisé en 200 000 actions de 1 euros chacune, dont la valeur réelle est de 1.67 euros.

La société STUDIA SOLUTIONS doit absorber la société IMSO GROUP.

La valorisation de la société STUDIA SOLUTIONS a donc été estimée à 399.987 euros (25.555 actions x 15,65 €) et celle de la société IMSO GROUP à 334 000 euros (200 000 actions x 1,67 €).

II.3.2 Augmentation de capital

Il sera donc créé, à titre d'augmentation de capital de la Société Absorbante, 21.295 actions qui seront toutes attribuées à la société STUDIA, associée unique de la Société Absorbée.

Il sera procédé à une augmentation de capital de la Société Absorbante pour rémunérer les apports de la Société Absorbée d'un montant de 212.950 euros (21.295 actions x 10€ valeur nominale de l'action de la Société Absorbante).

La méthode retenue pour déterminer la valeur réelle de chacune des sociétés est décrite dans le Traité d'Apport.

Il résulte de ce qui précède que l'associé unique de la Société Absorbée devrait donc recevoir, en échange des 200 000 actions composant le capital, 21 295 actions de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

II.3.3 Prime d'apport

La différence entre l'actif net des biens apportés par la Société Absorbée et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante constituera une prime de fusion qui sera inscrite au bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de l'associé unique :

Actif net apporté	601 150 euros
Augmentation de capital	212 958 euros
Soit une prime de Fusion de	388 192 euros

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de Fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'une décision de la société STUDIA, associée unique de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées qui sera appelée à statuer sur l'opération, au motif que la consistance du patrimoine de l'une ou l'autre des sociétés, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société Absorbante et porteront jouissance à compter du 31 Décembre 2016, quelle que soit la date de réalisation de la Fusion.

De convention expresse, la réalisation définitive de la Fusion vaudra autorisation à la présidence de la Société Absorbante de prélever sur ladite prime de Fusion, le montant de tous les frais, charges ou impôts consécutifs à la Fusion.

III DILIGENCES EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

III.1 Diligences effectuées par le commissaire aux apports

J'ai procédé aux contrôles que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Contrôler la réalité de l'apport et l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de traité de fusion ;
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;
- Effectuer une approche directe de la valeur de l'apport considéré dans son ensemble.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de STUDIA SOLUTIONS sur la valeur de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de *due diligence* effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Je me suis entretenu avec le management des sociétés parties à la présente opération, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.

J'ai pris connaissance de l'opération dans son ensemble et de la documentation disponible dont notamment :

- La documentation juridique afférente à l'opération de fusion ;
- Les comptes sociaux de la société STUDIA SOLUTIONS pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
- Les comptes sociaux de la société IMSO GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2015 de la société IMSO GROUP ;
- La situation intermédiaire de la société IMSO GROUP établie au 31 Août 2016 ;
- Le projet de traité de fusion signé en date du 30 Novembre 2016.

J'ai pris connaissance de l'approche de valorisation des sociétés absorbante et absorbées mise en œuvre pour déterminer le rapport d'échange.

J'ai échangé avec le commissaire aux comptes de la société IMSO GROUP.

J'ai demandé aux représentants des sociétés absorbante et absorbées de me confirmer l'exhaustivité des informations transmises sur cette opération.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. Elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité.

III.2 Appréciation de la valeur de l'apport

III.2.1 Choix du mode d'évaluation de l'apport

Les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée sont apportés à leur valeur nette comptable estimée par projection au 31 décembre 2016.

En application du règlement CRC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion entre sociétés sous contrôle commun réalisée au sein d'un groupe avec effet différé au 31 Décembre 2016, les parties ont retenue comme valeur d'apport, la valeur nette comptable des éléments constitutifs de l'actif net transmis telle qu'elle ressort des comptes de la société absorbée, projetés au 31 Décembre 2016.

S'agissant d'une opération à l'endroit entre sociétés sous contrôle commun, le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarques de notre part.

Le mode d'évaluation retenu n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

III.2.2 Appréciation de la valeur de l'apport

Comme indiqué dans le traité de fusion, entre les sociétés IMSO GROUP et STUDIA SOLUTIONS, signé au 30 novembre 2016, les éléments d'actif et de passif ont été respectivement évalués, au 31 août 2016 à 10.724.232 euros et 7.242815 euros, soit un actif net comptable positif de 3.481.417 euros ;

Ce même actif net comptable a été estimé par projection au 31 décembre 2016 – date d'effet comptable de la fusion – à 601.150 euros.

Cette estimation a été acceptée par les sociétés parties à la présente opération.

Toutefois, cette estimation correspond à un exercice particulièrement délicat dans la mesure où il doit être tenu compte :

- De l'impacte des fusions absorptions des sociétés ALPHAGED, SPCL MICROFILMS, IMSO par IMSO GROUP intervenues au cours du dernier trimestre 2016 ;
- De l'impacte de la dissolution du GIE ISA, en raison de la radiation de tous ses membres ;
- Des opérations réalisées depuis le 31 août 2016 et de celles projetées jusqu'au 31 décembre 2016, pour l'ensemble des sociétés constituant le sous groupe IMSO GROUP ;
- De la méconnaissance des écritures comptables du 4^{ième} trimestre 2016 et en particulier celles liées à la clôture annuelle.

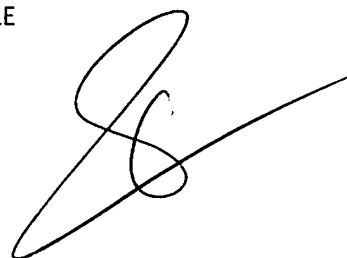
En raison des éléments de contexte précités, je n'ai pu disposer de toutes les informations comptables probantes et suffisantes pour évaluer l'actif net comptable au 31 décembre 2016 ;

Ces circonstances constituent de fait une limitation à l'étendue de mes travaux susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur des apports

IV CONCLUSION

En conclusion, sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, compte tenu des observations précédemment formulées, je ne suis pas en mesure de conclure que la valeur estimée des apports s'élevant à 601.150 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports, majoré de la prime d'émission.

Fait à Verrières le Buisson, le 10 Décembre 2016
M. Philippe CHARLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal stroke extending to the right.